

UN3480, PILES AU LITHIUM IONIQUE (envoyées seules)

Envois par mode aérien selon l'IE 965 de la Réglementation pour le TMD de l'IATA, Édition 67 (2026)

Seuls les employés formés en TMD sont autorisés à expédier des piles au lithium selon ce guide.

Petites piles & batteries – IE 965, Section IB – (Guide d'expédition de MD #2)



- Énergie nominale
 - Piles (≤ 20 Wh)
 - Batteries (≤ 100 Wh)
- État de charge (SoC) $\leq 30\%$
- Quantité nette par colis 10 kg
- Épreuves de chute (1.2 m) et de gerbage (3 m / 24 h)

Piles & batteries réglementées – IE 965, Section IA – (Guide d'expédition de MD #1)



- Énergie nominale
 - Piles (> 20 Wh)
 - Batteries (> 100 Wh)
- État de charge (SoC) $\leq 30\%$
- Quantité nette par colis ≤ 35 kg
- Emballage ONU (PG II)

Le numéro ONU sur la marque doit mesurer au moins 12 mm de haut.

